

PROGRAMME

7^{èmes} Etats Généraux du Dommage Corporel

Jeudi 12 avril

Faculté de Droit

Science politique

9, rue Jean Macé

35000 RENNES

de Rennes

2002-2012-2022...: la loi Kouchner entre deux décennies. Quel bilan, quelle prospective pour l'indemnisation des accidents médicaux ?

Accueil des participants

Plénière

Mots de bienvenue

Maryvonne LOZAC'HMEUR, Bâtonnier du Barreau de Rennes

Edouard VERNY, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Rennes 1

Philippe PIERRE, Directeur de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe (IODE) UMR CNRS 6262

Discours d'ouverture

Christian CHARRIERE-BOURNAZEL, Président du Conseil national des barreaux

Claude HURIET, Sénateur honoraire, Président de l'Institut Curie

L'information médicale est-elle encore perfectible ? Mireille BACACHE, professeur à l'Université Paris V, René Descartes

L'insaisissable critère de la faute de technique médicale

Philippe PIERRE, professeur à l'Université de Rennes 1

Pause

L'originalité du lien de causalité en matière médicale

Philippe BRUN, professeur à l'Université de Savoie

Dommage médical, dommage de droit commun et dommage spécial

Stéphanie PORCHY-SIMON, professeur à l'Université de Lyon 3

Débat avec la salle

Déieuner libre

Ateliers de formation (au choix)

◆ Stratégie de défense :

Voie gracieuse ou contentieuse, accès au droit, égalité des armes

Cristina CORGAS-BERNARD, Maître de conférences à la Faculté de droit de Rennes, membre de l'Institut de l'Ouest : Droit et Europe Avec : Annick FELTZ, magistrat de l'ordre judiciaire, Présidente des

CRCI de Bretagne, Pays de la Loire, Basse et Haute-Normandie et île de la Réunion

Martine LAUTREDOU, avocat au Barreau de Paris

Dr Nicolas GMATI, médecin légiste clinicien, expert judiciaire, chargé d'enseignement à l'Université René Descartes, Paris V Daniele CUEFF, membre de l'AVIAM, membre de la CRCI de Bretagne

◆ Expertise :

Statut et mission de l'expert

Amphithéâtre 3

Daniel GARDNER, professeur à l'Université Laval, Québec Avec : Dominique THOUVENIN, professeur à l'EHESP - Rennes

Bénédicte PAPIN, avocat au Barreau de Paris

Dr Marc GIRARD, expert européen Dr Patrice BODENAN, expert CNAMED

· ONIAM:

Etablissement à multiples facettes

Amphithéâtre 2

Olivier GOUT, professeur à l'Université Jean-Moulin Lyon 3 Avec : Erik RANCE, Directeur de l'Office National d'Indemnisation

des Accidents Médicaux (ONIAM) Olivier SAUMON, ancien membre du Conseil national des barreaux, avocat au Barreau de Paris

Frédéric BIBAL, avocat au Barreau de Paris

Guillaume CHAUVEL, avocat au Barreau de Rennes

Propos conclusifs et prospectifs

Patrice JOURDAIN, professeur à l'Université de Paris I, Panthéon-Sorbonne

La normalisation :

Entre référentiels et barèmes

Laurent NEYRET, professeur à l'Université d'Artois

Avec : Gisèle MOR, ancien Bâtonnier au Barreau du Val d'Oise, ancien membre du Conseil national des barreaux, avocat au Barreau du Val d'Oise

Benolt MORNET, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen, ancien Maître de Conférence à l'ENM, ancien membre de la commission Lambert-Faivre

Erik RANCE, Directeur de l'Office National d'Indemnisation

des Accidents Médicaux (ONIAM) Martine BUCHENS, Chargée de mission documentaire: Direction des Nouvelles Technologies Editoriales, Editions Francis Lefebvre

Les spécificités des établissements de santé

Entre droit privé et droit public

Amphithéâtre 3

Amphithéâtre 6

Amphithéâtre 6

Marie-Laure MOQUET-ANGER, professeur agrégé de droit public à l'Université de Rennes I, membre de l'Institut du Droit public et de la Science politique

Avec : Marle-Gabrielle LAURENT, Président de chembre à la Cour d'appel de Rennes

Philippe SCATTON, Président de la 4ème Chambre du Tribunal Administratif de Rennes

Dominique CARTRON, avocat au Barreau de Rennes Michel POIGNARD, avocat au Barreau de Rennes

Les infections nosocomiales :

Amphithéâtre 2

De la définition à la réparation

Christine PAILLARD-CORMIER, Maître de conférences à la Faculté de droit de Rennes, membre de l'Institut du Droit public et de la Science politique Avec : Dr Anne CARBONNE, épidémiologiste, Hôpital européen Georges Pompidou

Patrick de la GRANGE, avocat au Barreau de Paris Claude RAMBAUD, Présidente de l'association Le Lien (associa-

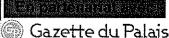
tion d'aide aux victimes d'infections nosocomiales et d'accidents médicaux). Philippe ARION, avocat au Barreau de Rennes

Philippe TREGUIER, juriste d'assurance

Inscriptions uniquement en ligne : www.cnb.avocat.fr

Le présent colloque se déroule conformément aux modalités mises en place par le Conseil national des barreaux pour la formation continue obligatoire soit 7 heures de formation délivrées au cours de cette journée

Pour tout renseignement : Conseil national des barreaux Tél.: 01 53 30 85 65 - Fax: 01 53 30 85 67 - E-Mail: contact@cnb.avocat.fr









EXPERTISE: STATUT ET MISSION DE L'EXPERT

Jeudi 12 avril - de 14h00 à 15h30 - Amphithéâtre 3

Animé par Daniel GARDNER, professeur à l'Université Laval, Québec

Avec la participation de Dominique THOUVENIN, professeur à l'EHESP – Rennes

Bénédicte PAPIN, avocat au Barreau de Paris

Dr Marc GIRARD, expert européen

et Dr Patrice BODENAN, expert CNAMED

La loi du 4 mars 2002 a profondément modifié les façons de faire en ce qui concerne l'expertise médicale. Celle-ci est désormais gratuite devant les commissions régionales de conciliation et d'indemnisation des accidents médicaux (CRCI).

Par ailleurs, l'établissement d'une liste nationale d'experts ainsi que l'harmonisation des pratiques devant les CRCI ont été confiés à une nouvelle entité, la Commission nationale des accidents médicaux (CNAM).

En ce domaine, la loi Kouchner a-t-elle rempli ses promesses? L'expertise médicale est-elle désormais plus accessible et de meilleure qualité?

Parce que le médecin intervient généralement sur des personnes malades ou déjà affectées de limitations, l'expertise occupe une place tout à fait particulière puisque l'expert doit se prononcer non seulement sur l'existence et l'étendue du dommage mais aussi sur le lien de causalité en rapport avec l'intervention médicale.

Deux médecins, un avocat et un professeur de droit ont été réunis afin de fournir, chacun à leur manière, un éclairage sur ces questions. Leurs compétences et expériences variées permettront de donner une vue d'ensemble des avantages et des irritants de la loi de 2002 : le statut de l'expert, son mode de rémunération et son indépendance seront notamment abordés.